

Inscription en 1e secondaire 2011-2012

mode d'emploi à l'usage des parents (mise à jour du 21/02/11)

Les modalités officielles sont connues. Les choses se passent comme suit :

1e étape, jusqu'au 18/02 : distribution du formulaire unique d'inscription (F.U.I.) : l'école primaire de votre enfant vous remet un F.U.I. partiellement pré-rempli. Vous complétez ce formulaire en y indiquant notamment par ordre de préférence le ou les établissement(s) dans le(s)quel(s) vous souhaitez inscrire votre enfant. *Si vous n'avez pas reçu ce formulaire (p.ex. parce que votre enfant fréquente une école primaire néerlandophone), l'école secondaire que vous visez peut vous le fournir. Il est recommandé de le demander à l'avance (il ne serait pas impossible que le site internet qui le délivre… soit en panne au moment de votre visite).*

2e étape, du lundi 14 mars au vendredi 1er avril : l'inscription proprement dite : vous déposez le F.U.I. complété au secrétariat de l'école secondaire qui constitue votre premier choix. Attention :
1) remettre ce formulaire dans plus d'une école annule toutes vos demandes !
*2) au Collège, durant cette période, seuls certains jours/heures sont spécifiquement réservés à cette procédure, ce qui vous garantit un traitement immédiat : **le lundi, mardi, jeudi de 16 à 18h ; le mercredi de 12 à 14h.** En dehors de ces heures, il y a risque d'attente.*
Suite au dépôt de ce formulaire, vous recevez :

- un accusé de réception de votre demande d'inscription ;
- le dossier d'inscription (à compléter plus tard à la maison) ;
- une date de rendez-vous pour un entretien élève-parent(s)-directeur (ou son représentant).

Attention à ne pas rater la date ultime du 1er avril : après cette date, les inscriptions seront bloquées jusqu'au 9 mai, et les élèves inscrits à partir de cette date passeront après tous les autres.

3e étape : la confirmation officielle de l'inscription :
Le 1er avril au soir, 2 cas possibles :
- soit le nombre d'inscriptions ne dépasse pas la capacité d'accueil du Collège (129 places dont 24 en immersion linguistique Néerlandais) : dans ce cas, nous confirmons toutes les inscriptions au plus vite à partir du lundi 4 avril ;
- soit le nombre d'inscriptions dépasse le nombre de places disponibles : dans ce cas, la Communauté Française détermine l'ordre d'accueil des élèves en les classant en fonction des priorités et des critères prévus ; en fonction des instructions qui nous sont transmises, nous confirmons et les élèves inscrits et nous communiquons en temps réel avec les parents de ceux qui sont (provisoirement) en liste d'attente.

4e étape : les formalités et la constitution du dossier administratif des élèves : les parents des élèves inscrits reçoivent via le secrétariat toutes les informations nécessaires à ce niveau.

Plus d'informations – adresses officielles :
Site internet : http://www.inscription.cfwb.be/
Adresse e-mail : inscription@cfwb.be
Téléphone : 0800/188.55 (appel gratuit)

Jean-Luc De Meyer
secrétaire de direction

Jean-François van de Kerckhove
directeur

Notre-Dame-des-Anges, Enseignement Secondaire Général
Rue du Couvent 2, B-1332 Genval ¯ Tél. : 02/654 07 82 – Fax : 02/653 71 83
www.collegetroisvallees.be/notredamedesanges
secretariat.nda@collegetroisvallees.be